

Débats à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe sur l'adhésion de la Hongrie (2 octobre 1990)

Légende: Le 2 octobre 1990, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe approuve l'adhésion de la République de Hongrie au Conseil de l'Europe.

Source: Conseil de l'Europe-Assemblée parlementaire. Compte rendu des débats. Quarante-deuxième session ordinaire. 26 septembre-4 octobre 1990 Tome III. Séances 9 à 18. Pages 239 à 538. 1991. Strasbourg: Conseil de l'Europe. "Adhésion de la Hongrie au Conseil de l'Europe (2 octobre 1990)", p. 408-428.

Copyright: (c) Conseil de l'Europe

URL:

http://www.cvce.eu/obj/debats_a_l_assemblee_parlementaire_du_conseil_de_l_europe_sur_l_adhesion_de_la_hongrie_2_octobre_1990-fr-c8c72a93-4d82-40cf-ac64-0de14d247548.html

Date de dernière mise à jour: 02/07/2015

Adhésion de la Hongrie au Conseil de l'Europe (2 octobre 1990)

M. SCHIEDER(Autriche) (Traduction). — Monsieur le Président, chers collègues, l'Assemblée parlementaire est invitée à donner son avis sur l'adhésion de la Hongrie. La proposition de la commission des questions politiques est claire et sans équivoque, et a été adoptée à l'unanimité. La République de Hongrie doit être invitée à devenir membre du Conseil de l'Europe.

Il est inutile que j'expose oralement le contenu de mon volumineux rapport; celui-ci vous est soumis par écrit et indique en détail que la Hongrie remplit toutes les conditions exigées pour l'adhésion au Conseil de l'Europe dans des domaines tels que la Constitution, la prééminence du droit, les droits de l'homme et les libertés fondamentales, qu'elle possède un parlement actif, issu en totalité d'élections générales libres au scrutin secret, et que la Hongrie est également prête à adhérer à la Convention européenne des Droits de l'Homme.

Je voudrais encore, Mesdames, Messieurs, formuler quatre remarques.

Premièrement, la Hongrie sera ainsi le premier Etat de l'ancien bloc de l'Est à rejoindre le forum des Etats démocratiques européens. Après la création du statut d'invité spécial pour les pays d'Europe de l'Est, il s'agit de la première adhésion à part entière, ce qui est un nouveau signe clair des changements considérables qui ont eu lieu en Europe et de la volonté du Conseil de l'Europe de s'y adapter.

L'admission de la Hongrie - à condition bien sûr que vous mêmes et le Comité des Ministres soyez d'accord - est l'affaire du Conseil de l'Europe. Mais le fait que la Hongrie puisse être admise et qu'elle remplisse les conditions requises à cet égard, le mérite en revient au peuple hongrois, aux personnes et aux institutions qui ont lutté pour ouvrir la voie vers la démocratie en Hongrie et emprunter cette voie.

Si nous félicitons aujourd'hui toutes les Hongroises et tous les Hongrois qui ont contribué à cette évolution, nous devons aussi avoir une pensée pour ceux qui sont tombés pour la liberté et la démocratie.

Deuxièmement, Mesdames, Messieurs, je tiens à préciser qu'à la suite de son admission la Hongrie deviendra membre à part entière du Conseil de l'Europe, ce qui implique des droits et des devoirs. Je tiens à souligner ce point aussi bien à l'intention des parlementaires hongrois qu'à l'intention de nous tous qui sommes réunis au sein de l'Assemblée parlementaire.

Cela signifie qu'on ne ménage pas les nouveaux membres et que l'adhésion ne règle pas une fois pour toutes tous les problèmes. Chaque Etat membre doit accepter que sa politique, ses lois futures, la façon dont il traite les minorités, les tentations nationalistes, sa politique à l'égard de l'environnement, de la nature et du patrimoine culturel, et beaucoup d'autres questions, en particulier la composition de la délégation elle-même, fassent constamment l'objet d'observations, de critiques et de discussions.

En revanche, il n'existe pas de période probatoire ou d'apprentissage au Conseil de l'Europe ; rien ne prévoit, comme c'est parfois le cas dans d'autres institutions, qu'au début le novice, le nouveau venu, est censé se borner à écouter et s'abstenir, dans un premier temps, de remarques critiques. Nous comptons sur la collaboration active de la Hongrie dès le premier jour de son adhésion. Son avis en tant que nouveau membre, ses contributions et ses critiques seront écoutés avec la même attention que ceux de tous les autres membres.

En troisième lieu, je tiens à remercier tous les services hongrois qui ont communiqué au rapporteur tous les documents dont il avait besoin, et surtout aussi la délégation d'invités spéciaux hongrois à l'Assemblée parlementaire.

En quatrième et dernier lieu, Monsieur le Président, la Hongrie ne fera pas partie des délégations ayant de nombreux représentants au Conseil de l'Europe. En tant qu'Autrichien, venant donc d'un pays qui compte encore un peu moins d'habitants que la Hongrie, je sais à quel point il est important pour un petit pays de se retrouver au sein de l'Europe. A une époque où l'on prône la normalisation et l'harmonisation, les petits pays,

Mesdames, Messieurs, ont beaucoup plus de mal à conserver leur identité. C'est pourquoi les petits Etats européens sont les premiers à apprécier que le Conseil de l'Europe s'emploie à préserver l'héritage commun dans le respect des différences. L'unité européenne que préconise le Conseil de l'Europe n'est pas fondée sur l'égalisation mais sur la coexistence harmonieuse des diversités.

Le célèbre poète hongrois, ou plutôt le célèbre poète européen, Endre Ady, a écrit dans un poème que l'on ne peut faire ses preuves que si l'on peut s'ouvrir. Et il a rajouté deux lignes : «Que l'on me voie, que l'on m'entende, que l'on me voie, que l'on m'entende ! »

Nous nous réjouissons, Mesdames, Messieurs, d'entendre et de voir la Hongrie au Conseil de l'Europe. En tant que rapporteur, je recommande sans réserve l'admission de la République de Hongrie au Conseil de l'Europe.

M. LE PRÉSIDENT. - Je remercie M. Schieder pour l'intérêt de son rapport et pour avoir respecté son temps de parole.

La parole est à Mme Willoch, rapporteur pour avis de la commission des relations avec les pays européens non membres.

Mme WILLOCH (Norvège) (Traduction). -L'évolution de la situation en Europe centrale et orientale a été dramatique. L'adjectif «historique», souvent appliqué depuis deux ans sans paraître galvaudé ni exagéré, reste valable aujourd'hui. C'est un événement historique. Nous allons recommander que la Hongrie devienne membre à part entière du Conseil de l'Europe. C'est le premier des anciens Etats totalitaires de l'empire communiste à atteindre cet objectif. Pour les Hongrois comme pour nous, c'est une étape essentielle.

Les conditions fondamentales d'adhésion au Conseil de l'Europe sont pour un Etat la démocratie, le respect de la liberté individuelle et des droits de l'homme. L'identité et l'image du Conseil de l'Europe dépendent d'un engagement envers ces valeurs qui ne se limite pas à la bonne volonté, aux promesses et aux déclarations d'intention, mais exige des droits et libertés bien établis et garantis. Si le Conseil de l'Europe veut conserver son autorité et son influence pour le développement, l'établissement et le maintien de ces droits dans toute l'Europe, il ne saurait accepter les compromis ou les normes au rabais.

L'avenir du Conseil de l'Europe comme organisation et plate-forme de la nouvelle Assemblée européenne dépend du respect de ces exigences, qui justifie son existence. J'insiste sur ce point parce que nous pourrions être tentés très rapidement d'accepter comme membres de nombreux pays de la CSCE en faisant d'un progrès vers la démocratie une condition de qualification.

Si nous ne nous attachons pas à ces traditions inestimables de défense des droits de l'homme et de la démocratie, nous risquons de devenir progressivement un autre forum inutile, vu par nos collègues de nos parlements nationaux comme un bon prétexte à de longs voyages d'agrément et à des dîners fins. Avec les nouveaux Etats membres d'Europe centrale et orientale, il faudra aussi réfléchir au rôle futur du Conseil de l'Europe en politique européenne. Nous devons décider s'il faut mettre davantage l'accent sur un rôle de décideur ou sur celui de conseiller, que suggère le nom de l'Organisation.

Ce rôle de co-rapporteur est très nouveau pour moi. Je rends hommage à notre distingué collègue, M. Wilkinson, qui représentait la commission dans le groupe des trois rapporteurs. Il a participé à l'élaboration de l'excellent et très complet rapport de M. Peter Schieder, que je félicite également. En plus d'une visite effectuée avec un groupe parlementaire norvégien, j'ai eu le plaisir de suivre comme observateur les élections de Hongrie cet été et j'ai participé à la Conférence économique du Conseil à Budapest en mai dernier. En ces deux occasions, j'ai été très impressionnée par les progrès accomplis en Hongrie et par le sérieux et l'enthousiasme des efforts des Hongrois pour construire et reconstruire un Etat véritablement démocratique, garantissant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Notre attitude à l'égard des futurs membres pourrait facilement devenir condescendante - celle du professeur vis-à-vis de l'élève. Nos démocraties sont si anciennes que nous les considérons comme allant de soi. Nous

risquons donc d'acquérir une sorte de cécité et de considérer nos régimes électoraux et nos parlements comme pratiquement parfaits. Nous y sommes habitués et la preuve de leur qualité est évidemment qu'ils ont permis notre élection.

En tant que conservateur, je vois naturellement l'avantage de conserver des traditions qui se sont avérées utiles, mais cela ne veut pas dire qu'il faille ignorer la nécessité d'améliorer et de repenser notre système pour qu'il réponde mieux aux idéaux démocratiques. Ayant eu l'occasion d'étudier le régime électoral hongrois, qui est assez compliqué, ainsi que la nouvelle Constitution du pays, je suis vraiment impressionnée par leurs normes démocratiques très élevées. Ils pourraient être les professeurs et non les élèves de bien d'autres pays. Evidemment, ils ont l'avantage de partir presque de zéro, mais leur régime mérite d'être étudié par ceux d'entre nous qui sont peut être devenus trop complaisants avec nos vieux systèmes. Je félicite les Hongrois du travail admirable qu'ils ont accompli.

J'appartiens à une génération qui ne se rappelle pas de la guerre, mais dont le premier grand souvenir d'événement étranger a été le soulèvement de la Hongrie en 1956. Nous n'avions pas la télévision, nous écoutions la radio et nous regardions aux actualités en noir et blanc du cinéma local les chars et les cocktails Molotov dans les rues de Budapest. Nous étions terrifiés par la brutalité des événements. Nous admirions le courage fou des résistants. Nous partageons leur désespoir et leur colère. Ils nous ont fait comprendre ce que signifie pour un peuple le déni de liberté et d'autodétermination nationale. Je me souviens du chagrin dans les yeux de notre médecin, réfugié hongrois de 1948, qui avait enseigné sa langue maternelle à ses enfants nés en Norvège dans l'espoir de retourner dans un pays libre. Nous avons vu cet espoir s'effondrer. Je crois que nous tous Européens de l'Ouest qui nous rappelons ces événements avons partagé ce chagrin.

Aujourd'hui, la situation est toute différente. Il a fallu beaucoup de temps, de détermination, de courage et de souffrances pour en arriver là, et je me sens à la fois humble et heureuse d'être ici aujourd'hui. Je me sens humble parce que nous devons beaucoup aux autres - aux Hongrois eux-mêmes, mais aussi aux populations de pays comme la Pologne et la Tchécoslovaquie, qui vivent ce même processus. Je suis certaine qu'ils suivront bientôt la Hongrie en devenant membres à part entière du Conseil de l'Europe. Nous avons une dette à l'égard de M. Gorbatchev et de sa politique de glasnost. Nous rendons aussi hommage aux Hongrois qui ont été les premiers à ouvrir le rideau de fer et sont donc en partie responsables de ce qui va se produire en Allemagne demain.

La commission des relations avec les pays européens non membres appuie pleinement le rapport présenté par M. Schieder. Au nom de la commission, M. Forni a déposé un amendement dont le seul but est de renforcer notre position. Nous soutenons également ce rapport dans l'espoir qu'il s'agit d'une première étape d'un processus qui rendra finalement notre commission inutile. Les Hongrois ont une très belle expression de bienvenue qui signifie en réalité «c'est Dieu qui vous a amenés ici». J'espère que nos collègues hongrois pardonneront ma mauvaise prononciation si je leur dis «Isten hozott», soyez les bienvenus.

[...]

M. LE PRÉSIDENT. —

Dans la discussion générale, la parole est à Mme Gjørv, premier orateur inscrit, laquelle s'exprimera collectivement au nom du Groupe socialiste.

MmeGJØRV (*Norvège*)(Traduction). - Au nom du Groupe socialiste, je tiens à féliciter notre collègue, M. Schieder, de son rapport très complet et intéressant.

Je n'aime pas les grands mots et les superlatifs, trop souvent dévalués de nos jours et sans poids, mais je crois que la situation actuelle les justifie. La décision d'accueillir la Hongrie comme Etat membre du Conseil de l'Europe est un événement historique.

La Hongrie est le premier pays du Pacte de Varsovie qui, par son seul mérite, a pu faire le grand saut et passer du statut d'invité spécial à celui de membre à part entière du Conseil de l'Europe. Le Groupe socialiste

souhaite la bienvenue à la Hongrie et tient à lui exprimer son admiration pour le sérieux avec lequel elle s'est attachée à remplir les conditions que nous avons posées et continuerons à poser aux Etats candidats. Le rapport déclare, preuves à l'appui, que la Hongrie satisfait à ces conditions. Je crois que les événements de Hongrie doivent être un exemple de ce que les autres pays dotés d'un statut d'invité spécial doivent faire pour devenir membres à part entière.

Le Groupe socialiste saisit cette occasion pour évoquer le démantèlement du rideau de fer et remercier la Hongrie d'avoir ouvert la première brèche. La loi de la nature est qu'aucun mur ne peut résister à une forte pression quand une brèche y a été ouverte. C'est valable pour l'eau comme pour les êtres humains. La force du courant agrandit la brèche jusqu'à ce que tout le barrage soit emporté.

La réunification de l'Allemagne est un des premiers résultats de la disparition du rideau de fer et une nouvelle Europe va se construire.

La Hongrie rejoint le Conseil de l'Europe pour participer à une Europe libre et démocratique et peut-être aussi pour apprendre quelque chose. Pourtant, nous aussi, nous avons beaucoup à apprendre des Hongrois. Je rends hommage aux intellectuels et aux artistes qui n'ont pas abandonné leurs rêves de liberté pendant la période de répression. J'espère qu'un pays doté d'une telle intelligentsia sera une inspiration pour toute l'Europe. Une Europe libre a besoin de la Hongrie.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Scovacricchi.

M. SCOVACRICCHI (Italie) (Traduction). — Monsieur le Président, mes chers collègues, c'est avec émotion que j'interviens brièvement dans le présent débat parce que j'ai personnellement vécu, avec mes collègues autrichiens, la passion de ces derniers jours. Nous avons dit que la Hongrie est la première à avoir demandé à adhérer au Conseil de l'Europe, mais pour qui connaît ses longues et tristes vicissitudes, mais surtout pour qui connaît la situation actuelle, il semble que cette adhésion soit simplement un acte de pure forme car la Hongrie a toujours fourni de nombreuses preuves en matière de démocratie et de libertés.

Je suis parfaitement d'accord avec M. Schieder qui, en bon Autrichien, connaît mieux que bien d'autres la situation de la Hongrie et nous présente un rapport tout à fait valable à tous les points de vue. Nous nous demandons en effet qui mieux que cet Etat a témoigné de sa foi dans les droits de l'homme que nous posons à juste titre comme condition d'entrée au Conseil de l'Europe ?

Si les propos de Goethe sont vrais, Monsieur le Président, à savoir que ne mérite la liberté que celui qui sait la conquérir jour après jour, la Hongrie - et, si vous le permettez, j'ajouterai également la Pologne dont on parlera cet après-midi et à laquelle je souhaite d'entrer très rapidement dans cet hémicycle - le mérite pleinement.

Après l'échec de la révolution qui a brisé l'élan exprimé le 1er novembre lorsque Imre Nagy proclama la neutralité, ce qui déclencha la réaction soviétique et coûta 30 000 morts, la Hongrie, cultivant patiemment et tenacement un réformisme économique et politique intérieur, créa les conditions d'un passage indolore à la démocratie. Ce fut elle qui, en abattant les réseaux de barbelés aux frontières avec l'Autriche, prépara le démantèlement du mur de Berlin.

J'ai dit qu'elle a fourni de nombreuses preuves et je ferais injure à votre intelligence si je m'étendais sur ce point. Son histoire, comme celle de la Pologne et un peu de l'Italie, est une histoire de déchirures, de démembrements, d'oppressions. Après la révolution, que j'ai vécue personnellement comme je l'ai dit, j'ai entendu dans la cathédrale de Saint-Etienne, à Budapest, la population debout qui après la messe chantait l'hymne national disant : « Etend ta main protectrice, ô Seigneur!, sur ton peuple parce qu'il a expié le passé et l'avenir. »

Il était difficile, Monsieur le Président, de retenir ses larmes. En dépit de cela et de son expérience plus insidieuse - l'expérience communiste - son identité ethnico-linguistique, religieuse et morale, typiquement européenne, est restée inaltérée et, aujourd'hui, la Hongrie se tourne vers l'Europe qu'elle a défendue et

honorée pendant des siècles, de laquelle on voulait la détacher et dont elle invoquait l'aide pendant ces journées de passion.

«Budapest appelle l'Europe », entendions-nous tous scander depuis Brodysandor où était installée la station radio. Nous entendions scander ces paroles dans l'agonie d'une des plus nobles révolutions de l'Histoire. Mais l'Europe paressait dans son bien-être, occupée avec son grand allié par les événements de Suez.

L'événement d'aujourd'hui constitue pour moi une revanche de l'Histoire. Nous sommes certains, mes chers collègues, que le Conseil de l'Europe, resté jusqu'à présent occidental et ouvert aujourd'hui sur un espace plus large et plus naturel, trouvera dans la Hongrie, bien qu'à peine apparue à l'Occident, une impulsion peut-être plus consciente que la nôtre pour la réalisation de cette unité européenne qui, selon l'article premier de notre Statut, est l'objectif de notre action, je dirais même notre principale raison d'être.

Il ne suffit pas de la recevoir au sein du Conseil de l'Europe. Je dirai que nous sommes en train d'accomplir un acte qui préfigure à mon avis son intégration plus complète. Je pense à la Communauté européenne à laquelle elle ne pourra pas rester longtemps étrangère. Mais nous devons nous battre auprès de nos gouvernements pour que cette liberté reconquise s'accompagne d'un bien-être. C'est un problème dont je ne voudrais pas que la crise du Golfe nous éloigne.

Nous autres Européens avons le devoir d'aider tous les Etats qui se sont débarrassés de la dictature, de les aider à ne pas perdre foi dans cette liberté, parce que je ne voudrais pas, mes chers collègues, que les défections enregistrées avant-hier aux urnes en Hongrie soient un signe de fatigue et de défiance à l'égard des institutions que les Hongrois considèrent comme irréversibles, parce que «*vestigia nulla retrorsum*», mais qui sont peut-être incapables de faire face à cette grande épreuve de l'Histoire parce que le passage à l'économie de marché a un prix terriblement élevé.

En conclusion, Monsieur le Président, au nom de la délégation italienne, je tiens à exprimer la bienvenue à la noble nation hongroise.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez légèrement débordé le temps qui vous était imparti, mais la chaleur du propos compensait sa longueur.

La parole est à M. Reddemann.

M. REDDEMANN (*République Fédérale d'Allemagne*) (Traduction). — Monsieur le Président, l'orateur qui m'a précédé a rappelé combien il a été ému en entendant chanter l'hymne national hongrois dans la cathédrale de Budapest. J'avoue que j'ai été certainement tout aussi ému lorsque, durant la triste nuit du 4 novembre 1956, j'écoutais, à la frontière entre l'Autriche et la Hongrie, la dernière radio libre de Hongrie qui jouait l'hymne national et a cessé brusquement d'émettre comme pour indiquer que c'en était fini de la liberté en Hongrie.

Je me souviens encore de cette mélodie. Je m'en suis surtout souvenu lorsque, l'an dernier, nous avons octroyé à la Hongrie le statut d'invité spécial auprès du Conseil de l'Europe. Nous étions tous convaincus à l'époque que la Hongrie était capable d'instaurer la démocratie à bref délai, de recouvrer la liberté et de retourner dans le giron de l'Europe.

Quelques jours plus tard, nous avons assisté à l'ouverture de la frontière avec l'Autriche ; les ministres des Affaires étrangères hongrois et autrichiens ont coupé ensemble les barbelés et ce geste a déclenché un processus beaucoup plus radical que ce qu'il laissait présager.

De nombreux réfugiés, surtout de la République Démocratique Allemande qui n'existera plus demain, ont essayé de se frayer un chemin à travers la Hongrie et ont été bloqués pendant des semaines dans des camps parce que la Hongrie s'est trouvée subitement confrontée à d'énormes difficultés. D'une part, en raison des engagements pris à l'égard du gouvernement est-allemand, elle aurait dû renvoyer tous les réfugiés en RDA ; et, d'autre part, préparant l'avenir, la Hongrie s'était engagée ici à Strasbourg à respecter la Convention

européenne des Droits de l'Homme. Or, cette Convention reconnaît évidemment à chaque individu le droit de quitter le pays où il a résidé jusqu'à présent.

Lorsque ensuite, le 29 août de l'an dernier, le Premier ministre hongrois de l'époque a donné au château de Gymnich, près de Bonn, au chancelier fédéral, Helmut Kohl, l'assurance que le gouvernement de son pays ouvrirait les frontières, ce n'était pas seulement un moment de bonheur pour la poignée d'initiés, mais il s'agissait aussi d'une profession de foi sans équivoque de la Hongrie en faveur de l'Europe et en faveur des valeurs de l'Europe et des droits de l'homme.

Je considère que ce qui a été mis en branle à l'époque est déjà suffisant pour pouvoir affirmer que ce pays, la Hongrie, qui a pris cette décision dans des circonstances difficiles, fait partie du Conseil de l'Europe tout aussi naturellement que tous les autres pays qui ont réussi à s'affranchir de leur dictature.

Monsieur le Président, en qualité de président de la délégation d'observateurs de notre Assemblée, j'ai eu l'honneur de suivre le déroulement des élections en Hongrie. Je dois reconnaître que j'étais impressionné par la façon dont ont été préparées ces premières élections libres et par la façon dont tous les partis ont pu faire campagne.

C'est aussi pour cette raison, Monsieur le Président, que je voudrais, pas seulement en mon nom personnel et pas seulement au nom de la délégation allemande mais aussi au nom de mes amis démocrates chrétiens, souhaiter très cordialement la bienvenue à la Hongrie, qui est devenue maintenant un Etat libre et démocratique au sein de l'Europe.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. — Je vous remercie, Monsieur Reddemann, pour votre concision.

La parole est à M. Pini.

M. FINI (Suisse) (Traduction). — Monsieur le Président, mes chers collègues, permettez-moi en cette occasion de m'exprimer dans ma langue maternelle qui m'incite à avoir les mêmes accents d'émotion évoqués par notre collègue Scovacricchi lorsqu'il a parlé des moments qu'il a vécus et notamment des événements de 1956.

A cette époque, j'avais vingt ans et j'étais à l'école des recrues de Bellinzona, infanterie de montagne. Nous devions terminer notre service au mois de novembre, mais mon lieutenant nous avertit que la Hongrie venait d'être envahie et que nous devions donc rester encore quelques mois sous les drapeaux suisses. Je me rappelle également l'année suivante, c'est à dire en 1957, lorsque devant la cathédrale de Berne étaient rassemblés quelques étudiants portant des cierges allumés ainsi que de nombreuses personnes de Hongrie — hommes, femmes et enfants — qui avaient été recueillis en masse par mon pays et qui forment aujourd'hui la génération suisse de cette Hongrie de 1956. De nombreux enfants de ces familles hongroises qui durent quitter leur pays après l'invasion de la ville de Budapest par l'armée soviétique sont aujourd'hui citoyens de mon pays.

Mes chers collègues, vous pouvez donc imaginer que, moi aussi, j'ai des raisons d'être ému par ce souvenir qui date de plus de trente ans. Notre regard en ces jours-ci va de la Hongrie à la Pologne, à la Roumanie, pays qui doivent à l'Union soviétique leurs changements. Hier, ne l'oublions pas, on a rappelé - je tiens à le dire en tant que Suisse - que ces pays doivent en fin de compte quelque chose à l'impulsion historique donnée par le Président Gorbatchev et lui doivent donc la possibilité d'être rentrés et de rentrer au sein d'une Europe libre.

Il faut le dire et le répéter - cela vaut pour la Hongrie, la Tchécoslovaquie et la Pologne - sans l'Union Soviétique de Gorbatchev, nous ne serions probablement pas ici à donner notre aval au retour de ces pays à la démocratie. Je tiens à le dire parce qu'il faut rendre à César ce qui est à César !

Je voudrais ajouter, en reprenant les mots de M. Jansson, que tous ces pays ont le même hiver à vaincre, c'est-à-dire l'hiver de la dépression économique.

M. Jansson affirme que la démocratie pourrait plus facilement s'affirmer dans le cadre d'une force économique, pourtant, continue-t-il, il y a l'exemple suisse, c'est-à-dire le nôtre. Effectivement, son affirmation correspond à la réalité parce que la Suisse a été la démocratie des pauvres et pendant longtemps elle a été une démocratie paysanne, montagnarde, en fin de compte une démocratie rurale jusqu'au début du dix-huitième siècle et même plus tard. Nous avons dû attendre le début du vingtième siècle pour trouver un certain niveau de dignité économique à la Confédération suisse. En conséquence, l'exemple de notre collègue Jansson est juste.

Le danger, le piège, qui menace ces pays en ce qui concerne le retour à la démocratie et à la liberté, c'est la dépression économique et l'absence de volonté de lutter contre ce terrible rongeur qu'est la misère. Il s'agit d'un rongeur terrible qui brise toute volonté civile d'affirmation propre dans le cadre des évolutions que nous voulons donner.

Voilà pourquoi, mes chers collègues, après les applaudissements, les émotions, les embrassades et les vœux, l'Europe occidentale des démocraties et des économies affirmées doit veiller à ce que, dans ces pays d'Europe orientale riches de culture, de Moscou à Budapest, de l'Est à l'Ouest et du Nord au Sud, les économies ne s'effondrent pas. Voilà le danger d'un retour à la liberté et à la démocratie de ces pays ainsi que de l'élan démocratique de toute l'Europe.

C'est pourquoi l'Occident doit, Monsieur le Président, mes chers collègues, applaudir sans réserve le retour de ces pays à la démocratie et adresser ses meilleurs vœux, notamment au peuple magyar et à l'Etat hongrois, tout en restant toujours vigilant: «cave canem ou cave leo nem» - attention au chien ou au lion qui mord - parce que la méchanceté et la malchance peuvent précisément surgir, comme disait Camus, lorsque les rats de la peste vont mourir dans une ville libre.

Il faut se rappeler que les rats de la Peste de Camus représentaient la misère et l'effondrement économique de notre continent européen. Ce sont eux qui sont à l'origine du fascisme, du national-socialisme, des dictatures et de tous les événements qui ont été contraires à une vie démocratique et libre, et qui se sont produits en Europe.

En conclusion de mon intervention, mes chers collègues, j'affirme que l'événement fondamental de la contribution de l'Europe démocratique à l'égard de cette rencontre avec l'Europe de l'Est sera et est surtout le soutien économique de sa nouvelle évolution civile.

[...]

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est maintenant à M. Balgavy, invité spécial de la République fédérative tchèque et slovaque, autorisé à prendre la parole, conformément à l'article 55 bis du Règlement.

M. BALGAVY (*invité spécial de la République fédérative tchèque et slovaque*) (Traduction). — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, permettez-moi d'abord de féliciter les trois rapporteurs de leur excellent travail.

Je suis originaire de Slovaquie. Nous, les Slovaques, avons vécu une longue histoire commune avec les Magyars dans une maison commune qui était le Royaume de Hongrie. Pendant des siècles, ce fut une bonne maison parce que nos deux nations y ont grandi tout en conservant leur identité, leur langue et leur culture nationale. Ce n'est qu'au dix-neuvième siècle et au début du vingtième siècle que nos gouvernements et les intellectuels slovaques et hongrois ont mal réglé les questions posées par un nationalisme romantique et n'ont pu s'opposer à la politique intensive de « magyarisation ».

Il s'en est suivi la première guerre mondiale et le Traité de Trianon. Il y a quelques jours, un collègue parlementaire hongrois a dit que le Traité de Trianon avait coupé les bras et les jambes des Hongrois, en laissant de nombreux Hongrois hors des frontières de la nouvelle république de Hongrie. Nous comprenons

ces sentiments, car des centaines de milliers de Slovaques les ont partagés. C'est pourquoi nous comprenons et nous soutenons pleinement la volonté des parlementaires hongrois ici présents de respecter la démocratie et notamment les droits des minorités. Je sais que désormais nous allons collaborer étroitement au sein du Conseil de l'Europe et que nous nous enrichirons de nos expériences, comme nous l'avons fait pendant des siècles.

Chers amis hongrois, vous êtes les premiers des anciens Etats du bloc de l'Est à rejoindre le Conseil de l'Europe. Au nom de toute la délégation tchécoslovaque, permettez-moi de vous dire ma joie. Nous vous félicitons de tout cœur.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Eisma qui sera probablement le dernier orateur dans ce débat.

M. EISMA (*Pays Bas*) (Traduction du néerlandais). — Monsieur le Président, la Hongrie étant le premier pays de l'Europe centrale et orientale à adhérer au Conseil de l'Europe, cette adhésion revêt un grand intérêt. Je voudrais complimenter M. Schieder sur le rapport qu'il a produit, et notamment sur son exposé des motifs. Celui-ci est très instructif et pourra aussi être utilisé dans d'autres instances. L'adhésion au Conseil de l'Europe permet aux Hongrois d'œuvrer, conjointement avec des pays de l'Europe occidentale, à l'amélioration des droits de l'homme et du patrimoine socio-culturel que nous avons en commun. En outre, des progrès pourront être faits en ce qui concerne les changements nécessaires de la situation économique et l'amélioration des conditions écologiques grâce à cette adhésion.

Dans cet ordre d'idées, permettez-moi d'exprimer le souhait que l'adhésion de la Hongrie au Conseil de l'Europe facilite son adhésion à la Communauté européenne. Le processus de l'approfondissement de la Communauté européenne devrait s'achever rapidement pour permettre l'élargissement en direction des Etats membres du Conseil de l'Europe. Aujourd'hui, nous décidons de l'adhésion de la Hongrie qui sera rapidement suivie, je l'espère, par celle de la Pologne. Lorsque les autres pays de l'Europe centrale et orientale auront suivi - et j'espère qu'aujourd'hui nous émettrons un avis favorable à l'égard de l'attribution à la Roumanie, en janvier, du statut d'invité spécial constituant l'étape intermédiaire - nous aurons créé le cadre pour un forum parlementaire de la CSCE. Je m'en réjouirais.

Nous reconnaissons avec joie les évolutions parlementaires favorables à la démocratie en Hongrie. Ce qui m'étonne tout de même, c'est la participation relativement peu importante aux élections. Cela vaut non seulement pour la Hongrie, mais encore pour certains autres pays de l'Europe centrale. J'aimerais en connaître les raisons et j'espère que nous pourrions nous associer aux Hongrois - en ce moment encore invités spéciaux, mais bientôt collègues à part entière - pour rechercher des solutions. Non pas que la participation des électeurs dans les Etats membres du Conseil de l'Europe soit optimale, mais, puisqu'il s'agit des premières élections libres, on aurait, à mon avis, pu escompter une participation plus massive. Espérons que les élections au niveau local en novembre prochain montreront une amélioration.

Je ne voudrais pas faire une répétition des réactions et opinions positives exprimées par mes collègues. En outre, Monsieur le Président, dans le cadre du temps de parole qui m'est attribué, vous ne me le permettriez pas. C'est pourquoi j'aimerais conclure en exprimant ma joie de pouvoir coopérer bientôt avec sept collègues hongrois et leurs Suppléants au sein de cette Assemblée.

[...]

M. LE PRÉSIDENT. —

La discussion générale est close.

La commission des questions politiques a présenté, dans le document 6288, un projet d'avis à la demande du Comité des Ministres, dont je donne lecture :

«1. L'Assemblée a reçu du Comité des Ministres une demande d'avis sur l'adhésion de la Hongrie au Conseil de l'Europe (Doc. 6154), conformément à la Résolution statutaire (51) 30 A adoptée par le Comité

des Ministres le 3 mai 1951.

2. Elle reconnaît la transformation qui a eu lieu en Hongrie, et en particulier le développement de la démocratie parlementaire, illustré notamment par des dispositions constitutionnelles touchant la séparation des pouvoirs, l'élection démocratique du parlement au scrutin universel, libre et secret, suivie par une commission ad hoc de notre Assemblée, ainsi que par l'organisation d'élections locales qui auront lieu en novembre prochain.

3. L'Assemblée note que la Hongrie a la volonté de garantir le principe de la prééminence du droit ainsi que les droits de l'homme et les libertés fondamentales, ce que prouvent en particulier la nouvelle législation déjà en vigueur et la ferme intention du pays d'adhérer à la Convention européenne des Droits de l'Homme.

4. Elle exprime son appréciation pour la coopération des invités spéciaux hongrois aux travaux de l'Assemblée, ainsi que pour l'hospitalité qu'a offerte la Hongrie aux réunions de plusieurs commissions de l'Assemblée, à la Conférence sur la réforme économique en Europe centrale et orientale : un défi pour toute l'Europe (mai 1990) et à celle qui est prévue en mai 1991 sur les parlementaires et les ONG : politiques et citoyens.

5. Elle se félicite également du fait que la Hongrie ait signé les conventions européennes suivantes élaborées par le Conseil de l'Europe:

i. Convention culturelle européenne;

ii. Convention européenne dans le domaine de l'information sur le droit étranger;

iii. Protocole additionnel à la Convention européenne dans le domaine de l'information sur le droit étranger;

iv. Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe;

v. Convention européenne sur la violence et les débordements de spectateurs lors de manifestations sportives et notamment de matches de football;

vi. Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe;

vii. Convention européenne sur la télévision transfrontière,

et apprécie les déclarations faites devant les organes du Conseil de l'Europe par l'ancien Premier ministre Nemeth et l'ancien ministre des Affaires étrangères Horn, ainsi que l'engagement vis-à-vis de l'Europe pris par le Premier ministre Antall lorsqu'il a exposé le programme de son gouvernement en mai 1990.

6. L'Assemblée considère que la Hongrie est capable et a la volonté:

i. de satisfaire aux dispositions de l'article 3 du Statut stipulant que « tout membre du Conseil de l'Europe reconnaît le principe de la prééminence du droit et le principe en vertu duquel toute personne placée sous sa juridiction doit jouir des droits de l'homme et des libertés fondamentales » ;

ii. de collaborer sincèrement et efficacement à la réalisation des objectifs du Conseil de l'Europe tels que précisés au chapitre 1er de son Statut, et de remplir ainsi les conditions d'adhésion au Conseil de l'Europe telles que stipulées à l'article 4 du Statut.

7. L'Assemblée se félicite du fait qu'avec l'adhésion de la Hongrie au Conseil de l'Europe, le premier, et certainement pas le dernier, des Etats de l'ancien bloc oriental adhère à ce forum des démocraties européennes, fait qui illustre et souligne la grande transformation de l'Europe.

8. L'Assemblée recommande par conséquent au Comité des Ministres lors de sa prochaine réunion :

i. d'inviter la République de Hongrie à adhérer sans plus attendre au Conseil de l'Europe ;

ii. d'attribuer à la Hongrie sept sièges à l'Assemblée parlementaire.»

[...]

Le projet d'avis contenu dans le document 6288 est adopté à l'unanimité.

L'avis sera publié sous le numéro 153.

Merci, mes chers collègues, de ce vote historique. Il honore la Hongrie, il honore l'Assemblée. Pouvait-il être en vérité une meilleure façon de saluer l'arrivée dans quelques instants parmi nous du Premier ministre de la Hongrie, futur vingt-quatrième membre du Conseil de l'Europe, le vingt-troisième ayant été la Finlande ?

C'est notre façon à nous de faire en sorte qu'après plus d'un millier d'années se reconstitue ici, sous le pavillon du Conseil de l'Europe, le rameau finno-hongrois.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à 11 h 30, est reprise à 11 h 40 sous la présidence de M. Bjorck, Président de l'Assemblée parlementaire.)

5. Exposé de M. József Antall, Premier ministre de la Hongrie

M. LE PRÉSIDENT (Traduction). — J'ai le plaisir d'inviter M. József Antall, Premier ministre de la République de Hongrie, à s'adresser à l'Assemblée.

M. Antall a aimablement accepté de répondre aux questions de l'Assemblée après son exposé.

Monsieur le Premier ministre, je suis heureux de vous accueillir en qualité de chef du Gouvernement de la République de Hongrie.

Votre pays va bientôt devenir le premier, mais certainement pas le dernier, des Etats de l'ancien bloc de l'Est à adhérer au Conseil de l'Europe, notre forum des démocraties européennes.

Lorsque vous avez pris vos fonctions, vous avez rendu généreusement hommage à votre prédécesseur M. Nemeth, qui s'est adressé à notre Assemblée en janvier dernier, et à son ministre des Affaires étrangères, M. Horn. Ces deux grands réformateurs ont ouvert, de l'intérieur du système, la voie au pluralisme et à l'indépendance nationale notamment en annonçant officiellement dès l'automne dernier la demande d'adhésion de la Hongrie à notre Organisation, la première faite par un Etat d'Europe centrale.

J'ai signalé votre générosité à l'égard de vos prédécesseurs, mais je dois aussi parler de votre courage personnel, qui vous a valu d'être emprisonné pour votre participation au soulèvement de 1956.

Monsieur le Premier ministre, nous savons quel apport votre pays peut représenter pour l'Europe et notre Organisation. Nous avons profité de la présence active des invités spéciaux depuis juillet dernier et votre gouvernement a signé plusieurs conventions importantes du Conseil de l'Europe. Il s'est engagé solennellement à ratifier la plus importante, la Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales, dès que le pays sera membre à part entière du Conseil de l'Europe.

La décision de la Hongrie, il y a un an, de permettre le passage des réfugiés d'Allemagne de l'Est a prouvé de manière éclatante que vous placiez les considérations humanitaires au premier plan.

Permettez-moi en conclusion de relever un domaine dans lequel je pense que vous êtes appelé à jouer un rôle, celui des minorités nationales. Comme l'indique le rapport de M. Schieder, vous avez bien compris que vos préoccupations naturelles à l'égard du sort des cinq millions de Hongrois qui vivent hors de vos frontières exigent que vous traitiez les minorités vivant en Hongrie de manière absolument impeccable.

Dans cet esprit, votre parlement a institué le premier Commissaire parlementaire pour les minorités nationales et ethniques; et votre nouvelle loi sur les minorités constitue une étape importante vers une politique moderne des minorités en Europe.

Les craintes de nombreux Européens ne seront plus fondées si nous pouvons réaliser ensemble l'idée généreuse que vous avez exprimée en mai en présentant la politique de votre gouvernement :

«Le temps est venu pour les minorités nationales de former le plus important pont d'amitié entre les pays. »

Monsieur le Premier ministre, je suis heureux de vous accueillir au Conseil de l'Europe. Vous avez la parole.

M. Jozsef ANTALL (*Premier ministre de la Hongrie*) (Traduction). — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, c'est un grand honneur pour moi de pouvoir prendre la parole aujourd'hui devant l'Assemblée parlementaire. Et une grande joie aussi car, en vue de pouvoir prendre position, l'Assemblée se penche ce jour sur la question de l'admission de la République de Hongrie au Conseil de l'Europe. L'admission au Conseil de l'Europe représente pour la Hongrie, et même pour toute la région d'Europe centrale et orientale, une étape historique dans la voie qui nous ramène en Europe.

Après quarante années de division artificielle de l'Europe, division dont la Hongrie a tant souffert, la possibilité nous est donnée de réintégrer la vie politique, économique et culturelle de notre continent, ainsi que ses systèmes de valeurs et d'idées. Je dis bien «réintégrer» car, depuis plus de mille ans, la Hongrie fait partie intégrante du développement politique, économique, culturel et religieux en Europe ; grâce à d'étroites relations humaines, elle n'a cessé de puiser dans ses valeurs, peut-être l'a-t-elle aussi enrichie.

Au cours de son évolution étatique, elle a toujours tenu compte des normes et traditions qui étaient celles des sociétés d'Europe occidentale. Au péril de son existence nationale, en perdant même, plus d'une fois, son statut d'Etat ou son intégrité, elle a souvent défendu la civilisation chrétienne européenne. Tout cela constitue une base historique et morale à ce que la Hongrie réintègre le processus de la coopération européenne.

Après 1945, à deux reprises, le peuple hongrois a tenté sans succès de réoccuper, sous le signe des valeurs démocratiques européennes, la place qui lui revient dans la vie de notre continent. En 1947, il en a été empêché par un régime communiste, soutenu de l'extérieur, en 1956, c'est une intervention armée qui a mis fin à la tentative d'épanouissement démocratique du peuple hongrois.

Le chemin de la réintégration européenne a été ouvert par le processus de transformation pacifique mis en route il y a un an et demi sous la pression de l'opposition d'alors, par les délibérations de la table ronde nationale. L'objectif principal de ces délibérations était, tâche quasi impossible, de liquider par la voie pacifique un système totalitaire et de créer à sa place une démocratie au sens européen, un système parlementaire multipartite. Les premières élections législatives libres en Hongrie depuis quarante-trois ans et la formation de mon gouvernement ont été des événements saillants de l'évolution conduisant à la réalisation de cet objectif. Du point de vue politique, ce processus vient d'être parachevé par les élections des pouvoirs locaux qui ont permis de créer dans les communes aussi les conditions de la gestion démocratique.

Evidemment, la transition pacifique n'aurait pas été possible sans un large consensus national, sans coopérer même avec des adversaires politiques ayant reconnu que le système précédent totalitaire ne pouvait être réformé. Certes, il a fallu que quarante ans passent pour que cette vérité soit reconnue. Et, maintenant, le gouvernement doit relever en même temps le défi de la crise économique, de la sortie de cette crise, et celui de la transformation démocratique de la société. Au même moment, le nouveau Gouvernement de la

Hongrie œuvre de manière déterminée et consciente pour créer une économie sociale de marché.

La Hongrie a aujourd'hui un président de la République, un gouvernement et des pouvoirs locaux librement et démocratiquement élus, un parlement multipartite qui fonctionne et qui a donné, au cours des derniers mois, une nouvelle Constitution au pays.

La politique étrangère menée ces derniers temps par la Hongrie allait dans le même sens. Nous avons joué et nous continuons de jouer un rôle actif et constructif en vue de faire évoluer le processus d'Helsinki. Cela a créé une base favorable à la mise en place de relations de plus en plus étroites, d'un niveau de plus en plus élevé avec le Conseil de l'Europe. Nous avons reconnu que le Conseil de l'Europe, qui est constitué aujourd'hui de vingt-trois démocraties européennes, est le moteur de l'identité et de la coopération culturelles en Europe.

En même temps, au Conseil de l'Europe, il a été de plus en plus reconnu que, dans la culture européenne tout comme dans d'autres domaines de compétence du Conseil, la coopération ne pouvait être réalisée sans la participation des pays d'Europe centrale et orientale dont la Hongrie, tous ces pays faisant indiscutablement partie du patrimoine culturel européen. Grâce à tout cela, pendant la dernière période, les relations politiques n'ont cessé de s'intensifier entre notre pays et le Conseil de l'Europe, les invitations qu'ont reçues de Strasbourg le ministre hongrois des Affaires étrangères et le Premier ministre du gouvernement précédent en sont d'ailleurs des preuves éclatantes.

M. Anders Bjorck, Président de l'Assemblée parlementaire, et Mme Catherine Lalumière, Secrétaire Général du Conseil, se sont eux même rendus plusieurs fois à Budapest. Nos relations interparlementaires se sont également intensifiées. Plusieurs manifestations et réunions de commissions de l'Assemblée parlementaire ont eu lieu à Budapest et, depuis juin 1989, la Hongrie a un statut d'invité spécial dans votre Assemblée où siègent six députés hongrois.

Nous apprécions hautement le fait que ces derniers temps nos observateurs ont pu assister aux activités de presque toutes les commissions d'experts. Dans plusieurs domaines, des programmes concrets de coopération ont été adoptés, des rencontres de spécialistes, des échanges d'informations, des programmes de stages ont été réalisés.

La Hongrie a déjà adhéré à plusieurs conventions élaborées sous l'égide du Conseil de l'Europe et notamment à la Convention culturelle européenne, adhésion par laquelle nous avons déclaré notre appartenance au patrimoine culturel européen. Nos experts gouvernementaux sont en train d'étudier notre adhésion éventuelle à d'autres accords. Au moment où elle deviendra membre à part entière du Conseil de l'Europe, la Hongrie entend rejoindre le Fonds de développement social européen et nous examinons également les possibilités de notre adhésion à la Charte sociale européenne.

Ces derniers temps, nous avons été régulièrement invités aux réunions ministérielles sectorielles organisées par le Conseil de l'Europe ainsi qu'à d'autres manifestations d'importance, par exemple, la dernière fois, au colloque réuni par le Secrétaire Général. Après notre admission, nous serions heureux d'accueillir dans notre pays aussi des réunions ministérielles sectorielles ou d'autres manifestations. Nous nous féliciterions de voir le Centre européen de la jeunesse ouvrir un bureau à Budapest, conformément à la recommandation de la Conférence des ministres européens responsables de la Jeunesse réunie à Lisbonne, et nous croyons qu'il serait utile également que le Conseil de l'Europe crée un centre d'information et de documentation dans notre capitale.

Il ressort des évolutions et projets que je viens d'énumérer que la Hongrie a tâché de faire le maximum pour que sa demande d'admission soit bien fondée. Notre demande est, d'autre part, d'autant plus légitime que, parallèlement à notre entrée au Conseil de l'Europe, nous entendons signer la Convention européenne des Droits de l'Homme dont la ratification pourrait se faire, selon nos projets, à peu près un an après, ce qui signifierait que la Hongrie se soumet sans réserve au mécanisme de protection des droits de l'homme du Conseil de l'Europe.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, le Gouvernement de la République de Hongrie attribue une importance particulière à l'adhésion de notre pays au Conseil de l'Europe. A notre avis, le Conseil de l'Europe est en effet appelé à devenir un élément essentiel de l'architecture de l'Europe de demain. Une fois la Hongrie devenue membre à part entière, nous espérons que, dans un proche avenir, d'autres pays d'Europe centrale et orientale, qui pourront convenir aux critères de l'admission, adhéreront également à l'Organisation, en renforçant le caractère et la mission paneuropéens. Une telle évolution sera en même temps susceptible d'aider les nouveaux adhérents à coexister en respectant les normes européennes définies au Conseil de l'Europe.

Nous pensons que le Conseil de l'Europe peut jouer un rôle important dans le processus de sécurité et de coopération européennes et notamment au sujet des questions de dimension humaine, car le mécanisme de contrôle et d'exécution du respect des droits de l'homme que possède le Conseil de l'Europe peut être utilisé à tout moment par les Trente-cinq également. Le Conseil de l'Europe peut, d'autre part, se donner un rôle éminent dans la défense des intérêts des minorités, problème qui nous touche de si près, et au sujet duquel nous mettons de grands espoirs dans l'activité de la Commission européenne pour la démocratie par le droit siégeant à Venise. Pareillement à d'autres pays européens et conformément à la position prise au dernier sommet de l'OTAN, nous estimons que l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe peut constituer une bonne base pour une Assemblée européenne des Trente-cinq.

La Hongrie est fermement décidée à contribuer de manière constructive et exemplaire au règlement des problèmes des minorités à l'intérieur du pays tout comme à l'extérieur des frontières. Nous estimons qu'il est nécessaire que les principes et les cadres soient élucidés et approuvés au niveau européen, mais nous sommes conscients du fait que, vu les spécificités des différentes régions, des différents pays et même des différentes minorités, il ne peut y avoir de solution réelle qu'après examen de chaque cas concret.

Nous considérons que garantir de manière globale les droits des minorités ethniques fait partie intégrante de la transformation démocratique. L'objectif de la loi en préparation sur les minorités est de garantir, en partant du droit de l'homme à l'identité, les conditions nécessaires à toutes les minorités vivant en Hongrie de sauvegarder leurs identités, leurs cultures, de s'organiser et d'avoir leur autonomie. Au service des mêmes objectifs ont été institués l'Office des minorités nationales et ethniques, fonctionnant auprès du gouvernement, ainsi que le Commissaire parlementaire des droits des minorités nationales et ethniques, ce dernier figurant même dans la Constitution.

Cinq millions de Hongrois vivent en dehors de nos frontières, dont trois millions cinq cent mille dans notre voisinage direct; nous sommes responsables de leur sort tout comme de celui des minorités vivant dans notre pays. Nous souhaitons que, tout en restant des Hongrois, ils puissent être des citoyens fidèles du pays où ils vivent et nous sommes prêts à les y aider dans toute la mesure du possible, conformément aux normes juridiques internationales.

L'objet et les moyens de nos efforts sont conformes aux principes, idées et solutions juridiques du Conseil de l'Europe. Nous apprécions hautement le fait que, sans qu'il s'agisse de protection globale des minorités, le Conseil de l'Europe fait valoir très largement dans ses chartes et conventions des considérations importantes pour les minorités aussi, lesquelles sont entièrement applicables dans nos conditions spécifiques en Europe centrale. En exprimant notre désir de nous joindre au Conseil de l'Europe, nous nous sommes engagés à tenir compte de l'ensemble de ces considérations dans notre législation, nos accords internationaux et notre pratique quotidienne.

L'Organisation dispose de bonnes possibilités pour trouver le moyen de faire participer également l'Union Soviétique de manière convenable et pour l'aider à se rapprocher de la communauté des peuples européens.

Notre adhésion représenterait plusieurs avantages directs pour nous : les 135 conventions et les recommandations encore plus nombreuses du Conseil de l'Europe pourraient en effet contribuer à ce que notre législation se développe conformément aux normes européennes. Le meilleur exemple en est le fait que nos lois sur les pouvoirs locaux et l'élection de leurs corps dirigeants ont été élaborées dans le respect de l'ensemble des conventions et recommandations d'experts y relatives du Conseil de l'Europe.

Cela dit, notre adhésion au Conseil de l'Europe marquerait sans équivoque, pour l'opinion publique hongroise et internationale, l'importance de ce que nous avons déjà fait en vue de mettre en place un Etat de droit et déterminerait notre orientation future, en nous offrant de nouvelles possibilités d'assimiler des valeurs européennes dans ces domaines.

Je voudrais souligner également qu'à travers les expériences du Conseil de l'Europe il nous sera moins difficile de relever le défi que représentera à partir de 1992 la création du marché intérieur des Communautés européennes. Tous les Etats membres des Communautés européennes étant en même temps membres du Conseil de l'Europe, notre adhésion devrait nous permettre de resserrer nos liens avec les Communautés également. Vous n'ignorez pas qu'à notre avis nos relations avec les Communautés européennes constituent une des questions clés de notre intégration en Europe. Le Gouvernement hongrois se doit donc de développer dans tous les domaines ses relations avec les Communautés et de tout faire pour pouvoir signer le plus tôt possible un accord d'association avec l'organisation.

Sur la base de la résolution politique adoptée à la conférence au sommet des Communautés européennes, réunie en avril dernier, le Gouvernement hongrois souhaite, avant même la signature de l'accord d'association, entrer dans le système de coopération politique européenne pour pouvoir assurer que notre politique étrangère soit en harmonie avec les aspirations européennes.

Voilà pourquoi nous avons été le premier ancien pays socialiste à nous joindre aux sanctions décrétées contre l'Irak par le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, les prises de position des différentes commissions de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, celles de la commission des questions politiques réunie à Varsovie, celles de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme réunie à Budapest et celles de la commission des relations avec les pays européens non membres réunie à Paris m'ont persuadé que vous avez une vision réaliste des problèmes encore existants du développement démocratique de mon pays et que vous considérez cependant que la Hongrie a rempli les conditions nécessaires pour devenir membre à part entière du Conseil de l'Europe.

En tant que Premier ministre de Hongrie, je peux vous assurer que mon pays fera, à l'avenir aussi, tout ce qui sera en son pouvoir pour répondre à votre confiance. C'est dans cet esprit, et compte tenu de la résolution adoptée récemment par le Parlement européen, que je prie l'Assemblée de soutenir la demande d'adhésion du Gouvernement hongrois, d'aider la Hongrie, pays attaché par des liens millénaires à la civilisation européenne, à réoccuper sa place parmi les nations libres de notre continent.

En attendant vos questions, je vous remercie de votre attention. (Applaudissements)